Val Guiers
Communauté de communes
SAVOIE

Interreg
Cofinancé par l'Union Européenne
Cofinanziato dall'Unione Europea
France – Italia ALCOTRA

C.A.R.E
Communauté pour aider la résilience des écosystèmes sociaux-sanitaires
Comunità a supporto della resilienza degli ecosistemi socio-sanitari

LABEL JEUNES GIOVANI

Guide du prescripteur

Assistant de village

Expérimentation d'un service innovant de soutien à l'autonomie.

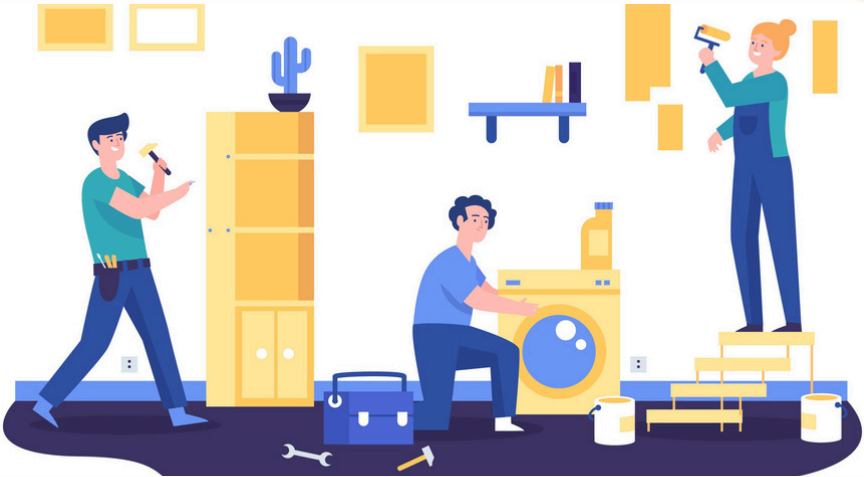

Les services

L'Assistant de village est qualifié pour réaliser des petits services techniques du quotidien pour lesquels le bénéficiaire a besoin de **compenser sa perte d'autonomie.**
Il s'agit des tâches occasionnelles, rapidement accomplies (une heure maximum), qui ne demandent aucune qualification spécifique.

Ce qu'il peut faire :



Petit bricolage : meubles en kit, étagère, tringles, ampoule, détecteur de fumée…



Plomberie simple : débouchage d'un évier, changement de joint, pommeau de douche



Extérieur léger : petit déneigement, modes de chauffage, sécuriser cheminement extérieur.



Conseil et orientation : aide aux devis, orientation vers des artisans et services socio-sanitaires.

Ce qu'il ne peut pas faire :



Gros œuvre : maçonnerie peinture, électricité, charges lourdes, plâtre.



Installations : chauffage soudure, gaz (sauf changement bouteille).



Entretien : Jardinage (tonte, taille), ménage, débarras cave/grenier.



Aide à la personne : toilette, repas, courses, conduite, administratif.

Val Guiers
Communauté de communes
SAVOIE

Interreg
Cofinancé par l'Union Européenne
France – Italie ALCOTRA

C.A.R.E
Communauté pour aider la résilience des écosystèmes sociaux-sanitaires

LABEL JEUNES GIOVANI

Contact unique

SAD CIAS VAL GUIERS
Service d'Autonomie à Domicile mixte
Chemin de Puisat
7330 LE PONT DE BEAUVOISIN

assistantdevillage@valguiers.fr

Tel : 04.76.37.00.40

Heures d'ouverture du secrétariat :
8:30-12:30
13:30-17:00

Informations premier contact :

- Nom, adresse
- Repérage de l'isolement
- Information sur les pathologies (dans la mesure où c'est important de le savoir pour intervenir chez la personne.)
- Coordonnées de la personne et d'un aidant proche
- Nature de la ou des intervention(s)
- Heures habituelles à laquelle le soignant intervient au domicile
- Salubrité du logement

Le territoire

Le service d’assistant de village peut intervenir sur les communes de Val Guiers :

Avressieux
Belmont-Tramonet
Champagneux
Domessin
La Bridoire
Le Pont-de-Beauvoisin
Rochefort
Saint-Béron
Saint-Genix-les-Villages
Sainte-Marie-d'Alvey
Verel-de-Montbel

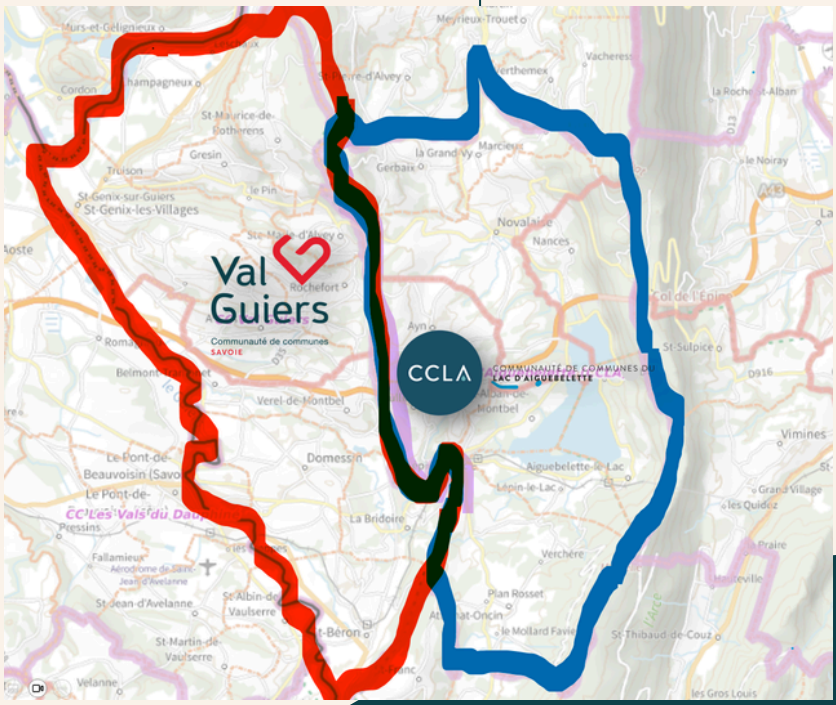

Si le bénéficiaire réside sur le territoire du Lac d’Aiguebelette, il peut prendre contact directement avec le service d’assistant de village de la CCLA, sans intermédiaire.

Contact : 07 88 35 06 56.

Procédure

1 Détection

Lorsqu'ils témoignent d'un besoin de la part d'un potentiel bénéficiaire du service, les **prescripteurs** nommés ci-dessus contactent par téléphone ou par mail le **ssecrétariat du SAD Val Guiers**

2 Prescription

Le service d'orientation réceptionne la demande, vérifie si le besoin d'intervention rentre dans les compétences des agents techniques de la CCVG et collecte des renseignements généraux complémentaires.

3 Inscription

Une fois le bénéficiaire inscrit dans le registre des bénéficiaires par la réception, il ne rappelle lui-même pas directement le service technique, **le prescripteur peut prescrire plusieurs demandes à la fois et selon les besoins, formuler une demande complémentaire.**

4 Préparation de l'Intervention

Le service d'orientation enregistre l'intervention **en privilégiant une photo ou des notes techniques précises (devant être fournies par le prescripteur),** avant que l'agent ne confirme le rendez-vous et n'affine les détails par téléphone avec le bénéficiaire.

5 Intervention

Lors de la première intervention à domicile, l'assistant de village fera signer le bénéficiaire un **document donnant son accord pour que l'on intervienne chez lui** et pour que l'on conserve ses coordonnées pour des interventions ultérieures.

6 Suivi

Un retour sur l'intervention peut être fait au prescripteur.